

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

Décision du Maire (n°2026-18)

Le Passage d'Agen, le 18 juin 2026

OBJET : Travaux de restauration et mise en conformité
Eglise Sainte-Jehanne de France
Marché n° PA 26 02 T COM – Lot n°2
Acte de sous-traitance sans incidence financière

Le Maire de la ville du PASSAGE D'AGEN,

Vu l'article L.2122-22 C.G.C.T.,

Vu la délibération n°2026-54 du 15 avril 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal, visée par les services préfectoraux le 20 avril 2026,

Vu le budget de la Commune,

Vu la décision du Maire n°2026-10 en date du 21 avril 2026, aux termes de laquelle il est procédé à la dévolution dudit marché comportant 8 lots attribués respectivement à : la SOCIETE GERMOISE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE (SGRP) pour le lot n°1 : « Gros-œuvre » d'un montant de 53 971,25 € H.T., l'entreprise DI ENVIRONNEMENT SUD-OUEST pour le lot n°2 : « Désamiantage – Couverture – Chéneaux » d'un montant de 252 933,40 € H.T. (PSE comprise), l'entreprise SARL PROCIBAT pour le lot n°3 : « Etanchéité » d'un montant de 48 308,53 € H.T., l'entreprise SERRURERIE METALLERIE SOPEL (SMS) pour le lot n°4 : « Serrurerie » d'un montant de 25 927,10 € H.T., l'entreprise SAS BESSE ET FILS pour le lot n°5 : « Menuiserie bois » d'un montant de 10 298,66 € H.T., l'entreprise SAS MURA NOVA pour le lot n°6 : « Peintures - Nettoyages » d'un montant de 28 084,57 € H.T., l'entreprise PATRIMOINE ECHAFAUDAGE pour le lot n°7 : « Echafaudages » d'un montant de 16 996,98 € H.T., l'entreprise SARL NOUAILLES EPC pour le lot n°8 : « Electricité » d'un montant de 1 460,65 € H.T., visée par les services préfectoraux le 23 avril 2026,

Vu la décision du Maire n°2026-14 en date du 28 mai 2026, prenant en compte, pour le lot n°1 « Gros-œuvre » la sous-traitance intervenant entre la SOCIETE GERMOISE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE (SGRP) et l'entreprise STIFOR, relative à la création d'une ouverture de la porte issue de secours pour un montant de 2 600,00 € H.T., visée par les services préfectoraux le 1^{er} juin 2026,

Considérant qu'au titre dudit marché, il convient de prendre en compte pour le lot n°2 « Désamiantage – Couverture – Chéneaux », la sous-traitance à intervenir entre la SOCIETE DI ENVIRONNEMENT SUD-OUEST et l'entreprise KAEFER, relative à la pose et dépose d'échafaudages pour un montant de 16 888,00 € H.T.,

DÉCIDE

● De signer pour le lot n°2 du marché susvisé, l'acte de sous-traitance à intervenir entre la SOCIETE DI ENVIRONNEMENT SUD-OUEST sise 31 rue Pierre Baour – Cedex 390 à BORDEAUX (33090), d'un montant de 16 888,00 € H.T. et l'entreprise KAEFER sise 20 route de Labaquère à GOLFECH (82400).

Etant précisé que cette sous-traitance n'a aucune incidence financière sur le montant global du marché fixé à 437 981,14 € H.T..

● La présente dépense sera imputée au Budget de la Commune section d'investissement, article 21318-020.



Le Maire,

Gilles FRÉMY.